

Article 12 : « Je crois à la vie éternelle »

CEC 1030-1032

3. La purification finale ou le purgatoire

1. Le purgatoire et la sainteté chrétienne

Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel¹. C'est en ces termes que l'Église catholique expose sa foi concernant la doctrine sur le purgatoire.

Parmi tous les aspects qui forment le traité sur l'eschatologie chrétienne, c'est peut-être celui sur le purgatoire qui manifeste le plus clairement non seulement l'Amour de Dieu pour les hommes, mais surtout sa piété et sa miséricorde, et sa volonté de sauver tous les hommes.

Et pourtant force est de reconnaître qu'une bonne partie des chrétiens de notre temps - et hélas, même quelques pasteurs - ont définitivement classé cette doctrine parmi les traités ou les dévotions démodés du siècle dernier². N'a-t-on pas laissé sous-entendre tout récemment que le purgatoire est une invention de l'Église catholique pour aider les fidèles à faire leur deuil ?³

Cette suspicion concernant la doctrine catholique sur le purgatoire n'est pas nouvelle puisque nos frères orthodoxes - et surtout nos frères protestants - la nient clairement. Ils nous rappellent souvent que la doctrine sur le purgatoire n'a pas été l'objet d'une déclaration officielle et formelle de l'Église avant le treizième siècle⁴. Ils reprochent à cette doctrine son manque d'enracinement biblique.

En réalité, le retard d'une définition magistérielle sur l'existence du purgatoire est dû au simple fait qu'elle n'avait jamais été vraiment niée auparavant, même s'il y avait des doutes quant à sa nature. En outre, sa doctrine est virtuellement, mais clairement, contenue dans beaucoup d'autres vérités de foi. Nous pouvons en citer trois :

1) La certitude que la *sainteté de Dieu* ne peut coexister avec ce qui n'est pas pur ou saint. *Seigneur, qui séjournera sous ta tente ? Qui habitera ta sainte montagne ? Celui qui se conduit parfaitement⁵*. Et concernant la Jérusalem céleste, on peut lire dans le livre de l'Apocalypse : *Rien de souillé n'y pourra pénétrer, ni ceux qui commettent l'abomination et le mal, mais seulement ceux qui sont inscrits dans le livre de vie de l'Agneau⁶*. Rien de souillé ne peut donc être introduit en présence du Seigneur. Or, nombreux sont ceux qui n'atteindront pas la pureté absolue dans cette vie. Telle est la raison d'être du purgatoire : combler l'abîme entre l'imperfection de l'homme et la Sainteté de Dieu, entre un amour toujours ambigu, mêlé, et un Amour très pur.

2) Ce n'est que si nous devenons conformes au Christ que nous pouvons être en communion avec Dieu⁷.

3) Il existe une mystérieuse solidarité entre tous les fidèles dans le Christ, que l'on appelle la *communio des saints*. Elle rend possible et quasi nécessaire l'intercession des uns en faveur des autres : *Reconnaissant dès l'abord cette communion qui existe à l'intérieur de tout le*

¹ CEC 1030.

² Cf. SEYSSEL, C., de, *purgatoire*, in DS 12(1986), col. 2675-2676.

³ Cf. VOVELLE, M., *Les âmes du purgatoire ou le travail du deuil*, Gallimard, Paris 1996 (avec recension dans la revue *Chemins d'éternité*, 158).

⁴ Cf. deuxième concile de Lyon, DS 856-858.

⁵ Ps 14, 1-2.

⁶ Ap 21, 27.

⁷ Cf. Rm 8, 29.

*corps mystique de Jésus-Christ, l'Église en ses membres qui cheminent sur terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux des suffrages (...) Notre prière pour eux peut non seulement les aider mais aussi rendre efficace leur intercession en notre faveur*⁸.

Les questions théologiques que posent le purgatoire s'encadrent évidemment dans la problématique plus générale du sort de l'homme après la mort. Elles ne peuvent être résolues à partir de l'existence empirique et historique de l'homme ici-bas, mais seulement dans les perspectives ouvertes par la révélation chrétienne sur l'histoire du salut.

2. Le purgatoire dans l'Écriture

Il existe un grand nombre de textes de l'Écriture Sainte qui évoquent la vie du croyant comme une purification des péchés⁹, mais il est difficile de discerner parmi eux ceux que l'on peut utiliser pour étayer la doctrine sur le purgatoire. On peut en étudier deux.

(a) 2 Ma 12, 40-45

Il s'agit d'un texte classique puisqu'il est utilisé aussi bien par le concile Vatican II¹⁰ que par le catéchisme de l'Église catholique : *Cet enseignement s'appuie aussi sur la pratique de la prière pour les défunts dont parle déjà la Sainte Écriture : "Voilà pourquoi il [Judas Macchabée] fit faire ce sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leur péché" (2 M 12, 46)*¹¹. Nous pouvons faire plusieurs observations sur ce texte :

- Les soldats étaient morts en luttant pour leur pays, la nation élue par Dieu. Leur idolâtrie a donc été considérée comme moins grave ;
- Mais en portant sur eux des idoles, ils avaient péché réellement contre Dieu. Le texte indique cependant la possibilité d'obtenir le pardon et surtout l'expiation après la mort ;
- Les défunts conservent la possibilité de bénéficier de la prière du peuple et du sacrifice expiatoire offert à Jérusalem ;
- L'attitude de Judas Macchabée, approuvée et louée par l'hagiographe, semble indiquer l'existence d'une pratique déjà établie chez les juifs. L'absence d'une illustration explicite du purgatoire au niveau thématique et réflexif est compensée par la force de la pratique. Plusieurs Pères de l'Église ont vu dans ce passage un fondement de la doctrine du purgatoire¹².

(b) 1 Co 3, 10-15

L'autre texte significatif se trouve dans la première lettre de saint Paul aux Corinthiens. Il est aussi cité dans le catéchisme de l'Église catholique¹³. Il convient d'en prendre connaissance dans tout son contexte : *Que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit. De fondement, en effet, nul n'en peut poser d'autres que celui qui s'y trouve, c'est-à-dire Jésus-Christ. Que si sur ce fondement on bâtit avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, de la paille, l'oeuvre de chacun deviendra manifeste ; le Jour, en effet, la fera connaître, car il doit se révéler dans le feu, et c'est ce feu qui éprouvera la qualité de l'oeuvre de chacun. Si l'oeuvre bâtie sur le fondement subsiste, l'ouvrier recevra une récompense ; si son oeuvre est*

⁸ CEC 958 citant LG 50.

⁹ Par exemple, Ps 65, 12 ; Ps 67, 19 (= Ep 4, 8) ; Mt 12, 32 ; Jn 13, 10 ; Jn 15, 2-3 ; 1 Jn 5, 6.

¹⁰ Cf. LG 50.

¹¹ Cf. CEC 1032.

¹² Cf. SAINT EPHREM, *Testamentum*, 78 ; SAINT AUGUSTIN, *De cura pro mortuis gerenda*, 1, 3.

¹³ Cf. CEC 1031, note 4. On cite aussi 1 P 1, 7.

consumée, il en subira la perte; quant à lui, il sera sauvé, mais comme à travers le feu. Ce texte, dont l'interprétation exégétique a été très contrastée¹⁴, semble indiquer que l'homme qui vit chrétiennement, mais avec des imperfections, peut se sauver mais au moyen d'une purification. Il est vrai que le texte ne dit absolument rien quant à la durée, au moment précis et même à la nature de cette purification. Toutefois, il ressort de ce texte les points suivants:

- Il y a une distinction entre le sort de celui qui a été parfaitement fidèle à Dieu (*l'ouvrier recevra une récompense*, v. 14) et celui qui ne l'a pas été (*si son oeuvre est consumée, il en subira la perte*, v. 15) ;

- Il ne s'agit pas d'un repentir personnel au sens strict, mais d'une purification qui est comme imposée aux pécheurs ;

- Cette purification advient à travers le feu ;

- Ce feu purificateur est lié à la manifestation du Christ (*Le Jour, en effet, la fera connaître car il doit se révéler dans le feu*, v. 13) et au jugement (*c'est ce feu qui éprouvera la qualité de l'oeuvre de chacun*, v. 13);

Ce passage fournit donc les principaux éléments capables de fonder la doctrine d'une purification eschatologique. S'il manque des aspects significatifs de la doctrine catholique, ils seront mis en relief par la réflexion théologique et par la vie de l'Église en les tirant de l'ensemble du corps de la Révélation chrétienne.

Origène utilisera ce texte de Paul pour fonder sa doctrine sur l'*apokatastasis* (tous seront sauvés à la fin des temps)¹⁵; et saint Jean Chrysostome le réfère à la purification qui caractérise la vie chrétienne durant le pèlerinage terrestre¹⁶. Au contraire, saint Ambroise¹⁷, saint Césaire d'Arles, saint Grégoire le Grand et spécialement saint Augustin¹⁸ l'appliquent à la purification après la mort et avant la résurrection finale.

3- Le purgatoire dans la patristique: témoignage de la vie de l'Église en Occident

Une figure importante pour la doctrine du purgatoire est Tertullien (mort après 220), en particulier dans son oeuvre *La Passion de sainte Perpétue*. Ce livre raconte la vision que Perpétue a eu de son frère Dinocrate, disparu depuis peu, en un état de grande saleté, immergé dans une chaleur suffocante, incapable de rejoindre la source d'eau. La soeur comprend soudain que cette vision est une invitation à la prière, et dans un bref instant elle voit son frère de nouveau, parfaitement propre, bien vêtu, et heureux. Ce récit et la doctrine qui la contient, malgré les apparences mythiques et païennes, est profondément enracinée dans la doctrine juive et chrétienne: c'est l'affirmation du pouvoir de la prière pour secourir la souffrance des défunts dans l'au-delà, l'affirmation du pouvoir de Yahvé sur le *shéol*.

¹⁴ Tant pour le Père SPICQ, C., a. *Purgatoire*, in DBS (1975) 557 ss, que pour les Pères ALLO, E.-B., *Première Épître aux Corinthiens*, Paris 1934, pp. 60-63, et CIPRIANI, S., *Insegna 1 Cor 3, 10-15 : la dottrina del Purgatorio ?* in *Revue Biblique* 7 (1959) 25-43, ce texte paulinien fait référence au purgatoire. Par contre, GNILKA, J., *Ist 1 Kor 3, 10-15 ein Schriftzeugnis für des Fegfeuer ?*, Düsseldorf, 1955, maintient que le "feu" qui éprouvera au "Jour du Seigneur" fait plutôt référence au Retour glorieux. Le feu serait simplement *une image de la majesté de Dieu qui se révèle* (*ibid.*, p. 126). Enfin, MICHEL, J., *Gerichtsfeuer untr Purgatorium zu I Kor 3, 12-15*, in "Studiorum Paulinorum Congressus Internationalis Catholicus", 1961, t. I (Roma 1963), pp. 395-401, affirme que pour le moins le coeur de la doctrine du purgatoire est contenu dans ce texte.

¹⁵ CROUZEL, H., *L'Exégèse origénienne de 1 Cor. 3, 11-15 et la purification eschatologique : Epektasis* (Mélanges J. Daniélou), Paris 1972, p. 282.

¹⁶ Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *In Ep. I ad Cor., hom. 9, 3*: PG 61, 79.

¹⁷ SAINT AMBROISE, *In Psalm. 36, 25*: PL 14, 980-981.

¹⁸ Cf. NTEDIKA, J., *L'évolution de la doctrine du purgatoire chez S. Augustin*, Paris 1966, spécialement, pp. 67-68. Saint Augustin écrit explicitement : *Certains fidèles, selon leur attachement aux biens éphémères, seront purifiés - plus ou moins rapidement - par un feu purificateur*. *Enchiridion*, 109: PL 40, 238 ; cf. aussi *Enarr. in Ps, 37, 3*: PL 36, 397 ; *De Civitate Dei*, XXI, 25-27.

Dans la période montaniste et rigoriste de sa vie, Tertullien parle clairement du purgatoire. Dans son oeuvre *De Anima*, il identifie le purgatoire avec la prison dont parle l'Évangile de Matthieu¹⁹. En effet, Tertullien, dans cette période de sa vie, retenait que tous les morts passeront par cet état de purification, jusqu'au temps de la résurrection. On comprend ainsi pourquoi, dans l'époque patristique, a commencé à exister une confusion entre le purgatoire au sens strict et la doctrine du *refrigerium interim*, qui repoussait la rétribution de tous les hommes à la fin des temps.

Il y a beaucoup d'autres textes patristiques qui parlent de la prière de l'Église en faveur des défunts, et en particulier de la valeur du sacrifice de la messe²⁰. S. Cyrille de Jérusalem rappelle la valeur propitiatoire de la messe pour les défunts : *Nous offrirons le Christ immolé pour nos péchés, voulant rendre propice la clémence divine pour les vivants et les défunts*²¹. Saint Jean Chrysostome insiste à plusieurs reprises sur l'utilité des prières et du sacrifice eucharistique pour les défunts : *Portons-leur secours, dit-il, et faisons leur commémoration. Si les fils de Job ont été purifiés par le sacrifice de leur père, pourquoi douterions-nous que nos offrandes pour les morts leur apportent quelque consolation ? N'hésitons pas à porter secours à ceux qui sont partis et à offrir nos prières pour eux*²². Il n'hésite pas non plus à faire remonter aux Apôtres eux-mêmes l'institution du *memento* des morts au sacrifice eucharistique : *Songeons au soulagement que nous pouvons obtenir pour les morts. Ce n'est pas en vain que les apôtres ont établi eux-mêmes qu'il serait fait mémoire des défunts au sacrifice. Lorsque tout le peuple est assemblé et qu'il prie, les mains levés vers le ciel, et que la victime trois fois sainte se trouve sur l'autel, comment notre voix ne s'élèverait-elle pas avec confiance vers Dieu en faveur des défunts ?*²³.

D'autre part, il existe un nombre impressionnant d'inscriptions nécrologiques qui font référence à ce culte²⁴ : *Spiritus tuus bene requiescat ; Accepta sis in Christo ; Vivas in Domino Iesu ; In pace Domini dormias ; Vivas in Deo et roga ; Viva sis cum fratribus tuis ; Solus Deus defendat animam tuam ; In Christo vivas. Deum, te precor ut paradysum lucis possit vivere, etc.*

4. La doctrine sur le purgatoire: le protestantisme et le concile de Trente

(a) Les difficultés avec la doctrine sur le purgatoire

Il existe trois difficultés principales quant à la justification historique et théologique du purgatoire :

- 1) Le fait que le purgatoire ne soit pas mentionné explicitement par l'Écriture : on commence à en parler explicitement au troisième siècle avec Tertullien et S. Cyprien ;
- 2) Il existe une controverse significative entre les Orientaux sur le thème du purgatoire, selon laquelle la doctrine du purgatoire semble étroitement liée à un type de purification plus ou moins gnostique. En outre, l'Église n'a déclaré officiellement son existence dans un document solennel qu'à partir du treizième siècle.

¹⁹ Cf. Mt 5, 25-26.

²⁰ Cf. MICHEL, A. - JUGIE, M., *Purgatoire*, in DTC 13 (1936), col. 1191-1244 ; LECLERCQ, H., *Purgatoire*, in "Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie" 14/2, col. 1978-1981 ; Ibid., *Défunts* (Commémoration de), in "Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie" 4/1, col. 427-456.

²¹ SAINT CYRILLE DE JERUSALEM, *Catéchèses Mystagogiques* 5, 9: PG 33, 1116-1117.

²² SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Commentaire de la première épître aux Corinthiens*, Homélie 41, 5: PG 61, 361.

²³ Id., *Commentaire des Actes des Apôtres*, Homélie 21, 4: PG 60, 170.

²⁴ Cf. LECLERCQ, H., *Purgatoire*, in "Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie" 14/2, col. 1979.

3) Le protestantisme a nié l'existence du purgatoire, en retenant qu'il s'agit d'une pure invention de l'Église.

(b) La négation du purgatoire dans le protestantisme

Initialement, Luther - malgré son aversion pour la doctrine des indulgences - accepta l'enseignement traditionnel de la purification après la mort, surtout pour respecter la dévotion populaire des fidèles envers les défunts. Toutefois, à partir de 1519, il nia l'existence du purgatoire dans l'Écriture, en repoussant la canonicité du second livre des Macchabées²⁵. Dans son *De abroganda missa* (1524), il affirme que la négation du purgatoire n'est pas une erreur. Après le séjour à la Wartbourg, il est plus audacieux encore : *Qui a fait du purgatoire un article de foi ? Le pape, uniquement pour s'enrichir, lui et les siens, par les Messes. Très peu de personnes vont en purgatoire.* Il répétera cette négation à l'occasion de la diète d'Augsbourg, dans le *Retractionem purgatorii* (1530)²⁶. Enfin, il déclare que la doctrine du purgatoire, et tout ce qui l'accompagne, n'est qu'un *masque du diable (mera diaboli larva)*²⁷. Zwingli l'avait encouragé en ce sens, et cette position sera complètement adoptée par Calvin²⁸, qui était moins préoccupé des sentiments des fidèles que Luther.

Cette négation a été justifiée par deux arguments : le premier, lié à la théologie fondamentale; le second, lié à l'anthropologie chrétienne et à la doctrine de la justification.

1) Calvin reconnaît lui-même que dès les premiers siècles de l'Église, il existait des témoignages - indirects mais clairs - en faveur de l'existence du purgatoire, surtout dans le domaine liturgique et de la pratique pastorale de l'Église. Mais comme il n'acceptait exclusivement que l'autorité de l'Écriture *prout iacet*, il considérait l'argument de tradition comme insuffisant ; le *sensus fidelium* - le témoignage unanime des fidèles unis à leurs pasteurs - n'était pas pour lui une expression valide de la foi. Il affirme : *Il y a trois cent ans s'est introduite la coutume de prier pour les défunts. Tous les anciens se sont laissés séduire par l'erreur. Je crois qu'ils ont été guidés par un sentiment humain ; nous ne devons pas les imiter*²⁹.

2) Selon la doctrine catholique, la justification de l'homme est la conséquence de l'infusion du don divin de la grâce sanctifiante, reçu et donc inhérent à l'âme. On affirme donc que la vie divine habite vraiment l'homme, en le transformant, en le rendant juste et saint, c'est-à-dire fils de Dieu. La doctrine protestante expose différemment la justification de l'homme. L'homme est profondément corrompu par le péché, et en conséquence il n'est pas guérissable intérieurement. La justification advient donc par l'imputation extérieure des mérites du Christ. C'est une justification qui ne transforme pas l'homme dans son être le plus profond, qui reste *simul peccator et iustus*. Ainsi, en ce qui concerne le salut, l'homme est sauvé pour autant que Dieu veuille bien regarder en lui les mérites du Christ. S'il regarde sa condition pécheresse intrinsèque, il est voué à la condamnation. Les oeuvres de l'homme ne servent à rien³⁰. La doctrine catholique du purgatoire, au contraire, implique la possibilité d'une coopération de

²⁵ Cf. DS 1487-1490.

²⁶ LUTHER, M., *Werke* : Weimarer Ausgabe 30/2, p. 367-390.

²⁷ LUTHER, M., *Articles de Smalcalde*, 2, 11 : Weimarer Ausgabe 50, p. 204-207.

²⁸ Sur la position protestante en générale, cf. CONGAR, Y.M., *Le mystère de la mort et sa célébration*, p. 280-292. Reprendre aussi les développements de EMERY, P. Y., *L'unité des croyants au Ciel et sur la terre*, Presses de Taizé 1962, p. 67 ss.

²⁹ CALVIN, *Institutiones christianae*, 3, 5, 10 ; *Ibidem*, 3, 5, 6.

³⁰ Zwingli avait averti que la doctrine sur le purgatoire et en particulier celle sur le pouvoir des clefs étaient incompatibles avec la notion de salut par la foi dans le Christ. C'est pour cette raison qu'il poussait Luther à nier le purgatoire : cf. *Amica exegesis, id est : expositio eucharistiae negotii, ad Martinum Lutherum*, in *Corpus Reformatorum* 92, p. 716-718.

l'homme avec Dieu dans l'oeuvre de la justification, c'est-à-dire de la purification de son état de pécheur à la progressive sanctification. Cette correspondance de l'homme est nécessaire pour atteindre le salut. Sa purification intérieure est un long processus, mais réel et intrinsèque.

Notons aussi que cette deuxième raison est à la base de la première. L'homme, absolument corrompu dans son intelligence et dans sa volonté, ne peut jamais se fier à ses sentiments ou à ses inclinations, même lorsqu'il s'agit d'une tradition ecclésiale.

(c) Le concile de Trente

Le concile de Trente parle du purgatoire dans sa XXV^{ème} session (1563) sur un plan principalement pastoral : *Selon les sacrés conciles et aussi selon ce synode oecuménique (on fait référence aux sessions VI et XXII), en vertu de l'enseignement du Saint-Esprit et par l'antique Tradition des Pères, on affirme qu'il existe un purgatoire et que les âmes qui y sont retenues sont aidées par les intercessions des fidèles, et surtout par le Sacrifice propitiatoire de l'autel (...). (Cette doctrine) doit être crue par les fidèles, tenue, enseignée et prêchée en tout lieu*³¹. Il est donc clair que la doctrine du purgatoire a été définie. À la VI^{ème} session sur la justification, on affirme que l'unique 'cause formelle' (et donc inhérente) de la justification est la justice de Dieu, 'non celle par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle Il nous fait justes', celle reçue de lui en don qui nous renouvelle au plus intime de l'âme, par qui non seulement nous sommes réputés justes, mais vraiment justes et nommés tels, recevant en nous la justice, dans la mesure où 'l'Esprit-Saint distribue à chacun selon son gré' (I Co 12, 11) et selon la disposition et la coopération personnelles de chacun³². La justice qui nous est donnée par Dieu, comme une participation à Sa vie, devient réellement nôtre, et par conséquent elle est limitée et imparfaite. Cette imperfection de la justice en tout homme n'est pas un obstacle à la vie éternelle, mais rend nécessaire une ultérieure purification sur la terre, et après la mort, au purgatoire : c'est ce qu'affirme explicitement le canon 30 de cette même Session: *Si quelqu'un dit qu'après avoir reçu la grâce de la justification, tout pécheur pénitent voit sa faute remise et sa condamnation à la peine éternelle annulée, de telle sorte qu'il ne reste rien de la condamnation à la peine temporelle à expier soit en ce monde soit en l'autre, au purgatoire, avant que ne puisse lui être ouvert l'accès du royaume des cieux, qu'il soit anathème*³³.

On parle aussi du purgatoire, dans la XXII^{ème} session consacrée au sacrifice de la messe, pour affirmer qu'il peut être offert tant pour les vivants que pour les défunts³⁴.

5. La doctrine sur le purgatoire en Orient et le concile de Florence (1439)

Notons aussi, qu'en Orient la doctrine du purgatoire était étroitement liée à celle de la pleine rétribution, au ciel ou en enfer, après la mort. Quand les orientaux parlaient du purgatoire, ils évoquaient simultanément la doctrine du retard du Ciel et de l'Enfer - le *refrigerium interim* - jusqu'à la fin du monde. En effet, la nette distinction entre les trois états : le ciel, le purgatoire et l'enfer ne sera vraiment explicitée qu'au Moyen-âge.

La doctrine sur le purgatoire - non quant à son existence mais quant à sa nature - était devenue le point de conflit entre les catholiques et les orthodoxes. La résolution du problème eut lieu

³¹ DS 1820.

³² DS 1529.

³³ DS 1580.

³⁴ Cf. DS 1753 ; cf aussi pour les autres textes du Magistère : DS 1867 ; 1986 ; 2534 ; 2642, etc.

avec le concile de Florence (1439) dans le *décret pour les Grecs*³⁵. Il déclare : *Si, vraiment pénitents, ils meurent dans l'amour de Dieu, avant d'avoir satisfait, par des dignes fruits de pénitence, pour ce qu'ils ont commis ou omis, leurs âmes sont purifiées après la mort par des peines purgatoires. (poenis purgatoriis) Pour que ces peines soient adoucies, les intercessions des fidèles vivants leur sont utiles, à savoir le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes et les autres oeuvres de piété que les fidèles ont coutume de faire pour les autres fidèles selon les institutions de l'Église*³⁶. Il faut noter que dans cette déclaration, comme dans celles qui la précèdent, on évite soigneusement de parler du *feu du purgatoire*. On parle cependant de la punition du purgatoire (*poenis purgatoriis*)).

6. Les souffrances et la finalité du purgatoire

L'Église n'a jamais cessé de souligner la distinction entre le purgatoire et l'Enfer. Par exemple, nous lisons dans le *catéchisme* : *L'Église appelle purgatoire cette purification finale des élus qui est tout à fait distincte du châtimement des damnés*³⁷.

(a) La peine du retard au purgatoire

Il ne s'agit pas de la peine de la damnation (qui est une privation éternelle), mais d'un retard de la vision béatifiante de Dieu. En effet, *on doit absolument éviter de comprendre l'état de purification avant la rencontre avec Dieu d'une manière trop semblable à celui de la condamnation, comme si la différence entre les deux ne consistait que dans le fait que l'un serait éternel et l'autre temporaire. En réalité un état dont le centre est l'amour de Dieu et un autre dont le centre est la haine, ne peuvent être comparés. Celui qui est justifié vit dans l'amour du Christ. Son amour devient plus conscient avec la mort. L'amour qui tarde à posséder la personne aimée souffre et, par sa souffrance, se purifie*³⁸. En effet, *plus un bien est désiré, plus son absence est douloureuse ; or, le désir du Bien suprême est extraordinairement intense après cette vie dans les âmes saintes : d'abord parce qu'il n'est plus appesanti, comme chez nous, par le corps ; et en outre, parce que, pour elles, aurait déjà dû sonner l'heure de l'union définitive avec Dieu ; aussi s'ensuit-il qu'elles souffrent extraordinairement du retard qui leur est imposé*³⁹. Pour expliquer cette peine, sainte Catherine de Gênes compare la souffrance des âmes du purgatoire à celle d'un homme qui meurt de faim, mais qui sait avec certitude que bientôt du pain lui sera donné : c'est-à-dire Jésus-Christ, vrai Dieu sauveur et notre amour⁴⁰.

(b) La peine des sens

Selon l'opinion la plus commune chez les auteurs latins - opinion non partagée par les orientaux - il existe aussi une peine des sens au purgatoire, c'est-à-dire une peine infligée extrinsèquement, celle dite du feu. Les conciles médiévaux ont préféré ne pas en parler, même s'ils ont évoqué les *poenis purgatoriis*. Toutefois, certains documents de l'Église ont parlé du "feu" du purgatoire, en utilisant généralement le texte de 1 Co 3, 10-15. Il y a deux lettres

³⁵ Cf. D'ALES, A., *La question du purgatoire au Concile de Florence en 1438*, in *Gregorianum* 3 (1922) 9-50.

³⁶ DS 1304. Remarquons, que dès le deuxième concile de Lyon (1274) l'existence et la nature du purgatoire avaient été définies clairement : cf. DS 856.

³⁷ CEC 1031.

³⁸ COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Quelques questions concernant l'eschatologie*, n° 8, 2, in *Documentation catholique* 2069(1993) 321.

³⁹ SAINT THOMAS D'AQUIN, IV, *Sent.* dist. 45, qu. 2, a. 1, quaest. 2, ad. 3.

⁴⁰ STE CATHERINE DE GÈNES, *Traité du purgatoire*, VI, éd. de l'Emmanuel, p. 37-38.

pontificales envoyées aux orientaux : la lettre *Sub catholica professione* (1254) du Pape Innocent IV⁴¹ et la lettre *Super quibusdam* (1351) du Pape Clément VI⁴². La *profession de foi* du pape Paul VI (1968) parle des âmes de ceux *qui meurent dans la grâce du Christ (et) qui ont encore à être purifiés au feu du purgatoire (Purgatorii igne)*⁴³. Le feu du purgatoire - cause d'une vraie peine des sens - est généralement acceptée comme doctrine catholique. Mais quelle est la nature de cette peine ?

(c) La finalité du purgatoire : trois aspects

La finalité du purgatoire est *la parfaite purification de tout ce qui demeure du péché, c'est-à-dire, les péchés véniels, l'inclination de la volonté envers le péché, et la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés. En effet, l'Église confesse que toute tache est un empêchement à la rencontre intime avec Dieu et avec le Christ. Ce principe doit être compris non seulement quant aux taches qui rompent et détruisent l'amitié avec Dieu et qui, donc, si elles demeurent à la mort, rendent la rencontre avec Dieu définitivement impossible (péchés mortels), mais également à propos des taches qui obscurcissent cette amitié et doivent être purifiées au préalable pour que cette rencontre soit possible. À celles-ci appartiennent ce qu'on appelle les péchés de chaque jour (péchés véniels), et les séquelles des péchés, qui peuvent demeurer chez l'homme justifié après la rémission de la faute, rémission par laquelle la peine éternelle n'est pas encourue*⁴⁴.

Comment peut-on affirmer que les péchés véniels sont remis au purgatoire ? Saint Thomas répond précisément à cette question. Quand un grand bien est éloigné d'une âme et qu'un grand mal s'approche d'elle, cette âme désire intensément se joindre à ce grand bien et échapper à ce grand mal. Mais l'âme qui se détache du corps pour entrer en purgatoire voit s'approcher d'elle un grand mal, à savoir la peine du purgatoire, et s'éloigner d'elle le plus grand des biens, à savoir la vie éternelle. Aussi un fervent désir s'élève instantanément (*statim*) en elle. Mais comme la ferveur de l'amour n'est pas compatible avec la faute même vénielle, cette faute est remise dès l'entrée au purgatoire⁴⁵. Le seul résultat de cet acte d'amour fait après la mort est d'enlever l'obstacle qui gênait la ferveur de la charité, c'est-à-dire le libre exercice de la charité, *impedimentum venialis culpae*⁴⁶.

Il existe encore une inclination au péché ou concupiscence (*fomes peccati*)⁴⁷. Cette inclination n'est pas le péché en tant que telle, même s'il est causée par le péché et qu'elle incline au péché durant cette vie. Il s'agit de ces mauvaises habitudes qui sont enracinées dans l'âme humaine - et en particulier dans la volonté - habitudes difficilement déracinables en cette vie. D'elles aussi, il faudra être purifiés au purgatoire.

Enfin, il y a la peine temporelle due aux péchés⁴⁸. Elle correspond au désordre et à l'injustice dans l'univers causés par le péché. Les pécheurs qui ont causé des dommages et des désordres doivent restaurer l'ordre et la justice.

(d) L'intensité de la peine et de la joie du purgatoire⁴⁹

⁴¹ Cf. DS 838.

⁴² Cf. DS 1067.

⁴³ PAUL VI, *Credo del Popolo di Dio*, n° 28, in AAS 60 (1968) 445 ; cf. aussi CEC 1031.

⁴⁴ COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Quelques questions concernant l'eschatologie*, n° 8, 1, in *Documentation catholique* 2069(1993), col. 320-321.

⁴⁵ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *De Malo*, Q. 7, a. 11, obj. 16 et ad. 16.

⁴⁶ Cf. *Ibidem*, a. 11, fin et ad. 5.

⁴⁷ Cf. concile de Trente, Session V, *Décret sur le péché originel*, c. 5, DS 1519. .

⁴⁸ Cf. concile de Trente, Session VI, *Décret sur la justification*, canon 30, DS 1580, qui parle d'un *reatus poenæ temporalis* à dissoudre en ce monde ou dans l'autre dans le purgatoire.

Même si saint Augustin et saint Thomas sont d'accord pour reconnaître que l'intensité des souffrances du purgatoire n'est pas comparable avec celles de la terre, il reste vrai aussi qu'au purgatoire il existe une grande consolation, une inépuisable allégresse, qui provient de la certitude surnaturelle de voir la gloire de Dieu. Une paisible sécurité, inconnue à la terre, remplit l'Église du purgatoire d'un contentement qui dépasse toute conception. *Aucune paix, dit sainte Catherine de Gênes, n'est comparable à celle des âmes du purgatoire, excepté celle des saints dans le ciel, et cette paix s'accroît sans cesse par l'écoulement de Dieu dans ces âmes, à mesure que les empêchements disparaissent*⁵⁰. En conséquence, la coexistence dans le purgatoire d'une souffrance spirituelle inexprimable et d'une joie indicible, loin de sembler impossible paraissent être par excellence le mystère du purgatoire. C'est la pensée même de sainte Catherine de Gênes : *Ainsi les âmes du purgatoire ont à la fois grande joie et grande peine, l'une ne diminuant pas l'autre*⁵¹.

(e) L'inégalité et la durée du purgatoire

Il est bon de se rappeler que la tradition de l'Église a toujours maintenu une durée finie du purgatoire ; elle a même repoussé la théorie primitive de Luther qui parlait d'un purgatoire instantané⁵². En réalité la durée et l'intensité du purgatoire dépendent de la situation de chacun. Elles dépendent de la peine temporelle contractée et du degré de vision auquel chacun est destiné.

Toutefois, il faut reconnaître qu'il n'est pas aisé de parler de temporalité ce qui concerne le purgatoire. Au purgatoire, il n'existe pas un temps strictement continu, mais plutôt une participation à l'éternité, une succession constante, qu'on a pu appeler l'*ævum* (en se rappelant de 1 P 3, 8). On peut seulement dire qu'il s'agit d'un temps spirituel, qualitatif et quantitatif, qui *n'obéit pas aux mesures de notre terre conditionnées par le système astronomique*⁵³.

7. L'unité de l'Église selon le concile Vatican II

Dans les textes du concile Vatican II, le traité sur l'eschatologie en général - celui sur le purgatoire en particulier - est abordé au cœur de la constitution sur l'Église. Il part d'une vision unifiée de l'Église, une en trois états distincts. En effet, au début du n. 49 de la constitution dogmatique *Lumen gentium* nous lisons : *Ainsi donc en attendant que le Seigneur soit venu dans sa majesté, accompagné de tous les anges (cf. Mat. 25, 31) et que, la mort détruite, tout lui ait été soumis (cf. 1 Cor. 15, 26-27), les uns parmi ses disciples continuent sur terre leur pèlerinage ; d'autres, ayant achevé leur vie, se purifient encore ; d'autres enfin sont dans la gloire contemplant "dans la pleine lumière, tel qu'il est, le Dieu en trois Personnes". Tous cependant, à des degrés et sous des formes diverses, nous communions dans la même charité envers Dieu et envers le prochain, chantant à notre Dieu le même hymne de gloire. Au numéro suivant, le thème du purgatoire est traité de façon plus approfondie : Reconnaissant dès l'abord cette communion qui existe à l'intérieur de tout le Corps mystique de Jésus-Christ, l'Église en ses membres qui cheminent sur la terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux ses suffrages, car "la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient*

⁴⁹ Cf. MIQUEL, P., *Purgatoire*, in *Dictionnaire de spiritualité*, a. cit., col. 2659-2660.

⁵⁰ SAINTE CATHERINE DE GÈNES, *Traité du purgatoire*, II, éd. de l'Emmanuel, p. 29.

⁵¹ *Ibidem*, XII, éd. de l'Emmanuel, p. 32.

⁵² Cf. DS 1484.

⁵³ CONGAR, Y.M., *Le purgatoire*, op. cit., p. 90.

*délivrés de leurs péchés, est une pensée sainte et pieuse" (2 Mcc. 12, 45). Enfin, dans le chapitre de *Lumen Gentium* dédié aux dispositions pastorales du concile, l'enseignement traditionnel de l'Église est rappelé : Cette foi vénérable de nos pères en la communion de vie qui existe avec nos frères déjà en possession de la gloire céleste, ou en voie de purification après leur mort, le saint Concile la recueille avec grande piété ; il propose à nouveau les décrets des saints Conciles : le deuxième de Nicée, celui de Florence et celui de Trente. En même temps, dans sa sollicitude pastorale, il exhorte tous les responsables, au cas où des abus, des excès ou des manques auraient pu ici où là s'introduire, à y porter remède avec zèle, en écartant ou corrigeant le mal, et en restaurant toutes choses de façon que le Christ et Dieu soient plus parfaitement loués⁵⁴.*

8. La prière des fidèles pour les âmes du purgatoire

L'Église n'a jamais cessé d'affirmer l'importance d'une pratique qui découle tout naturellement de la réalité du purgatoire : la prière pour les défunts. Les historiens observent en effet que dès le début de l'ère chrétienne les fidèles font des prières pour les morts. *Le plus important est que les chrétiens prirent très tôt, semble-t-il, l'habitude de prier pour leurs morts. Par rapport à l'Antiquité cette attitude était une nouveauté. Selon une heureuse formule de Salomon Reinach 'les païens priaient les morts, tandis que les chrétiens prient pour les morts'⁵⁵.*

Les premiers siècles du christianisme montrent abondamment que les vivants se soucient du sort de leurs défunts. Au-delà de la sépulture ils gardent avec eux des liens désintéressés : au lieu d'invoquer leur protection ils cherchent à les aider par des prières capables de leur obtenir paix et rafraîchissement.

Au deuxième siècle, Tertullien écrit : *Nous offrons des sacrifices pour les défunts et pour les martyrs au jour anniversaire de leur mort... La tradition approuve cette pratique qui est en vigueur, la coutume la confirme, et la foi l'observe. Il parle d'un rafraîchissement intermédiaire entre la mort et la résurrection finale, mais c'est encore le sein d'Abraham et non le ciel, qui pour lui n'est pas ouvert avant la fin des temps⁵⁶ !*

Après Clément d'Alexandrie et Origène, qui ne distinguent pas encore vraiment le purgatoire de l'enfer, bien qu'ils distinguent nettement deux sortes de pécheurs, il faut attendre saint Augustin pour que la préhistoire du purgatoire s'enrichisse de manière décisive. Bien que sa position reste hésitante, puisqu'elle change suivant les circonstances, il élabore un concept plus précis en utilisant comme vocabulaire *les peines purgatoires, les tourments purgatoires, le feu purgatoire* ; et il inscrit ce travail de purification dans la période qui sépare la mort de la fin des temps. Pour lui les *suffrages* des fidèles peuvent soulager les peines des défunts. Saint Grégoire le Grand, vers 600, adopte la pensée de saint Augustin en y ajoutant comme nouveauté l'illustration par l'anecdote. Il n'hésite pas non plus à donner à ce temps intermédiaire une dimension spatiale, puisqu'il parle d'un « lieu de peines ». Entre Grégoire le Grand et le XII^e siècle, soit pendant cinq siècles, l'ébauche du purgatoire ne progresse guère. Mais dans le cadre des visions et voyages imaginaires dans l'au-delà, ainsi que dans le domaine liturgique, un espace s'ébauche pour le feu du purgatoire ; les relations entre les vivants et les morts deviennent plus étroites. C'est entre 1024 et 1033 que se crée *l'office des morts* du 2 novembre, inauguré par l'Abbaye de Cluny avec saint Odilon.

Comme l'a dit Péguy avec humour, Dieu s'est mis dans une drôle de situation, il a choisi d'avoir besoin des hommes pour porter la Bonne Nouvelle au monde et même pour exercer sa miséricorde. L'aide que nous pouvons apporter aux âmes du purgatoire s'inscrit dans le grand

⁵⁴ LG 51.

⁵⁵ Jacques Le Goff, *Naissance du purgatoire*, p. 69.

⁵⁶ Ibid., p. 71-72.

mystère de la communion des saints. Pour comprendre l'intercession des vivants pour les défunts, on peut retenir deux principes exprimés par saint Thomas d'Aquin : *en raison de l'union de charité, et en raison de l'intention dirigée vers eux*⁵⁷. Le second principe (prier à l'intention de tel ou tel défunt) est subordonné au premier (prier par amour pour les défunts). Le principe de la charité est fondamental, car les fidèles sont membres d'un même corps, unis par la communion des saints. Les défunts qui vivent l'épreuve purgatoire bénéficient des prières des vivants, comme l'avait noté saint Augustin, *selon qu'ils ont eux-mêmes mérité sur terre*⁵⁸, ce qui est lié à la qualité de leur charité durant leur vie terrestre. Ce dernier trait manifeste que, dans l'au-delà, il n'existe pas plus d'efficacité automatique qu'il n'y en a sur terre : la responsabilité de l'amour est toujours prise en compte par Dieu.

La plupart des mystiques qui ont parlé du purgatoire l'ont comparé au feu de l'amour divin qui est capable, même ici-bas, de brûler l'âme afin de la purifier entièrement de tout ce qui n'est pas Dieu⁵⁹.

Dans son *Autobiographie*, sainte Thérèse d'Avila parle des ses premières épreuves spirituelles, après un temps de lumière : *Or le Seigneur me dit de ne pas craindre, et d'estimer cette faveur plus que toutes les précédentes, car l'âme se purifiait dans cette peine, elle y était travaillée et affinée comme l'or dans le creuset, pour qu'il pût mieux y placer l'émail de ses dons ; elle y purgeait en outre la peine qu'elle aurait dû subir en purgatoire*⁶⁰. Sainte Thérèse connaît une expérience semblable lorsque, dans les *sixièmes demeures*, elle évoque la peine que subit l'âme par suite du désir intense de la rencontre et de la possession de Dieu, peine qu'elle ressent comme la blessure d'amour d'une *flèche de feu* : *Cette douleur se fait sentir non dans le corps, mais dans l'intérieur de l'âme. Aussi cette personne comprit alors combien les tourments de l'âme passent ceux du corps. Elle vit en outre que ceux du purgatoire sont de cette sorte. L'âme est comme une personne suspendue en l'air, qui ne peut se reposer sur rien de la terre ni monter au ciel. Embrasée de la soif de voir Dieu, elle ne peut arriver jusqu'à l'eau qui la désaltérerai. Elle ne veut l'éteindre qu'avec l'eau dont notre Seigneur parla à la Samaritaine ; et cette eau, on ne lui la donne pas. Il est juste que ce qui vaut beaucoup coûte beaucoup, surtout quand il s'agit de se purifier pour être apte à entrer dans la Septième Demeure. C'est de la sorte qu'on se purifie dans le purgatoire avant d'entrer au Ciel; mais la souffrance qui étreint l'âme est si peu de chose auprès des faveurs dont elle est enrichie que c'est à peine comme une goutte d'eau comparée à l'océan*⁶¹.

Ainsi le purgatoire devient une véritable école du désir de Dieu.

Pour aller plus loin :

- SAINTE CATHERINE DE GÊNES, *Traité du purgatoire*, éd. de l'Emmanuel.
- SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, III^a- supplementum, q. 71.

⁵⁷ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de Théologie, Suppl.*, q. 71, a. 2.

⁵⁸ SAINT AUGUSTIN, *Sur les soins à donner aux morts*, Enchiridion, 110.

⁵⁹ On a suggéré très justement que parmi les choses éprouvées ici-bas, celles qui ont une chance de ressembler le plus au purgatoire sont les purifications mystiques ; cf. GARRIGOU-LAGRANGE, R., *Perfection chrétienne et contemplation*, Saint Maximin 1923, p. 182 ss et 448 ss.

⁶⁰ SAINTE THÉRÈSE D'AVILA, *Vie*, 20, 16.

⁶¹ Id., *Demeures*, VI, 11, 3-6.